

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur : Commune d'Aussac-Vadalle

Objet de la consultation :
Construction d'une Résidence Senior
Réf : 2023-H05



RAPPEL : En application des dispositions prévues à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, les documents requis des soumissionnaires devront être transmis par voie électronique sur un profil acheteur.

Date et heure limite de remise des offres :
le 11 janvier 2024 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 : Objet et mode de la consultation.....	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Étendue de la consultation	3
1.3. Décomposition du marché.....	3
1.4. Calendrier et durée prévisionnelle du marché	4
1.5. Présentation des offres	4
1.6. Visite du site	4
Article 2 : Dossier de consultation.....	4
2.1. Contenu du dossier de consultation	4
2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation.....	5
Article 3 : Remise des propositions	5
3.1. Conditions de participation	5
3.2. Documents à produire	6
3.3. Modalités de remise des propositions.....	7
3.4. Variantes	8
3.5. Délai de validité des propositions	9
3.6. Date limite de réception des offres	9
Article 4 : Modalités de jugement des propositions	9
4.1. Critères de jugement des offres	9
4.2. Suite à donner à la consultation.....	10
Article 5 : Renseignements complémentaires.....	11
5.1. Demande de renseignements :	11
5.3. Recours	11

Article 1 : Objet et mode de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la prestation suivante : **travaux portant sur la construction d'une Résidence Senior de la commune d'Aussac-Vadalle**

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : rue de la République Vadalle 16560 Aussac-Vadalle

1.2. Étendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée passée en application des articles R2123-1 1° et R2113-4 du Code de la Commande Publique

1.3. Décomposition du marché

1.3.1. Lots

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique.

L'opération fait ainsi l'objet de 13 lots dont la décomposition figure ci-après :

- Lot n°1 : TERRASSEMENT_VRD
- Lot n°2 : GROS OEUVRE
- Lot n°3 : RAVALEMENT
- Lot n°4 : CHARPENTE BOIS
- Lot n°5 : COUVERTURE TUILES_ZINGUERIE
- Lot n°6 : COUVERTURE METALLIQUE_ZINGUERIE
- Lot n°7 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot n°9 : DOUBLAGE_CLOISONS_PLAFONDS
- Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE
- Lot n°11 : PEINTURE
- Lot n°12 : PLOMBERIE_SANITAIRE_CLIMATISATION
- Lot n°13 : ELECTRICITE_CHAUFFAGE_VMC

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Il est précisé que les offres des candidats peuvent concerner un ou plusieurs lots. Dans ce cas, ils devront présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent. Le nombre de lots pouvant être attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

1.3.2. Tranches

Le présent marché fait l'objet d'un découpage pour tous les lots en tranches selon les modalités suivantes :

- **Tranche ferme** : logements et infrastructure de base
 - construction d'une salle d'activités (Bâtiment A)
 - construction de 4 logements T2 (Bâtiments B et C)
 - réalisation des aménagements extérieurs : réseaux, parking, cheminements piétons des bâtiments B et C, assainissement, récupération des EP
 - mise en attente des réseaux des bâtiments D et E
- **Tranche optionnelle n°1** : logements complémentaires
 - construction de 4 logements T2 des bâtiments D et E

1.4. Calendrier et durée prévisionnelle du marché

A titre purement indicatif, le démarrage du chantier est prévu en mars 2024 et la durée prévisionnelle des travaux est de 11 mois.

1.5. Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

1.6. Visite du site

Une visite du site, **facultative**, pourra être organisée à la demande des candidats auprès de la collectivité via la plateforme de dématérialisation par téléphone au 05 45 20 61 60

Dans cette hypothèse, une attestation de visite, signée par le représentant du pouvoir adjudicateur, serait remise à chaque candidat à l'issue de cette dernière. Le candidat serait invité à joindre cette attestation à son offre.

Article 2 : Dossier de consultation

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- L'avis d'appel public à la concurrence
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières par lots
- la notice de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Les plans techniques et architectes

Construction d'une résidence Senior – commune d'Aussac-Vadalle

- Le cadre de Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif

2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le retrait du dossier de consultation est uniquement possible par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info.htm>

Pour plus de renseignements, les soumissionnaires pourront utilement se reporter aux conditions générales d'utilisation de la plateforme <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Article 3 : Remise des propositions

3.1. Conditions de participation

3.1.1. Groupements

Les groupements momentanés sont autorisés et devront, après attribution du marché, prendre la forme de groupements solidaires ou de groupements conjoints avec mandataire solidaire (afin de garantir les intérêts de la collectivité en cas de défaillance de l'un des cotraitants).

3.1.2. Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Le candidat envisageant d'avoir recours à la sous-traitance devra joindre à son offre une demande d'agrément (DC4 disponible sur www.economie.gouv.fr). Cette dernière devra notamment indiquer :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.1.3. Marchés réservés

Sans objet

3.1.4. Clause sociale

Sans objet

3.2. Documents à produire

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

3.2.1. Pièces relatives à la candidature

- Une **lettre de candidature** (DC1 disponible sur www.economie.gouv.fr - version à jour du 01/04/2019)
- Une **déclaration du candidat** comprenant notamment le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2 disponible sur www.economie.gouv.fr – version à jour du 01/04/2019) **[document à fournir par chaque cotraitant en cas de groupement]**

Nota : En application de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen [DUME] en lieu et place des deux documents mentionnés ci-dessus.

- Une **déclaration appropriée de banques** ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
- Une **liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années**
- Une **déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat** et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- L'indication des **titres d'études et professionnels** du candidat
- Une **description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique** dont le candidat disposera pour l'exécution du marché

3.2.2. Pièces relatives à l'offre

- **L'acte d'engagement** (joint au dossier de consultation) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s)
[Sur la première page de ce dernier, devra être mentionné une adresse courriel utilisable par l'acheteur pour toute correspondance avec le groupement candidat durant la procédure de passation]
- Un **mémoire technique**: Il portera sur les conditions d'exécution de la mission et notamment sur les moyens **proposés** (personnels et équipements dédiés à l'opération...) ainsi que sur **l'organisation spécifique au chantier** et **l'explication technique de l'offre** (matériaux, analyse des contraintes et des difficultés techniques propres au chantier, démarche qualité et environnementale, dispositions relatives à la sécurité de chantier, dispositions relatives à la gestion et au traitement des déchets de chantier, dispositions relatives à l'insertion des publics en difficulté [public éligible, volume, modalités de contrôle...]...)
- Les **notices techniques** des produits proposés pour le chantier
- **Le Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif** (joint au dossier de consultation) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s)

3.2.3. Vérification des quantités

A toutes fins utiles, il est rappelé à l'entrepreneur qu'il est tenu de vérifier, avant la remise de son offre, que les documents en général, ne contiennent pas d'erreur, d'omissions ou de contradictions.

3.3. Modalités de remise des propositions

3.3.1. Remise *exclusive* par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la personne publique accepte uniquement la transmission des offres par voie électronique sur la plate-forme <http://www.marches-publics.info.htm>

Dans cette hypothèse, il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en «dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Les documents de la consultation dont la signature électronique est requise devront être signés électroniquement avec un certificat de signature électronique conformément à l'arrêté du 22 Mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

La collectivité se réserve la possibilité de demander une régularisation de toute offre transmise par voie papier.

Pour plus de renseignements, les soumissionnaires pourront se reporter utilement aux conditions générales d'utilisation de la plateforme <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3.3.2. Remise d'une copie de sauvegarde (facultative)

Parallèlement à la remise électronique de leurs offres, les soumissionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, faire parvenir à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur un support physique électronique (clé USB, CD-ROM etc..) ou sur un support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

Construction d'une Résidence Senior

COPIE DE SAUVEGARDE

NOM DU CANDIDAT

NE PAS OUVRIR

Cette copie de sauvegarde sera transmise par voie postale, ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Aussac-Vadalle
61, rue de la République
16 560 Aussac-Vadalle

Les horaires d'ouverture de la collectivité sont les suivants :

le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi de 09h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 17h00

Construction d'une résidence Senior – commune d'Aussac-Vadalle

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les stricts cas mentionnés à l'article 2 de l'**arrêté du 22 Mars 2019** fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (offre électronique ne pouvant être ouverte, programme informatique malveillant etc...).

3.4. Variantes

3.4.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Les variantes sont autorisées. Le candidat est néanmoins tenu de répondre au préalable à l'offre de base et devra présenter les éventuelles variantes distinctement de cette dernière.

3.4.2. Variantes à l'initiative de l'acheteur

Conformément à l'article R2151-9 du Code de la Commande Publique, l'acheteur exige,

pour le lot n° 4 - CHARPENTE BOIS :

BATIMENT A – SALLE D'ACTIVITES

- Poutres et poteaux bois en remplacement des poutres et poteaux béton prévus au lot 1-GROS-OEUVRE

pour le lot n° 5 – COUVERTURE TUILES / ZINGUERIE :

BATIMENT A – SALLE D'ACTIVITES

- Habillage des débords de toit en PVC en remplacement de l'habillage des débords de toit en acier prélaqué prévus au lot 6-COUVERTURE METALLIQUE / ZINGUERIE

pour le lot n° 9 – DOUBLAGE / FAUX-PLAFONDS / CLOISONS :

BATIMENT A – SALLE D'ACTIVITES

- Doublage des murs en ouate de cellulose en remplacement du doublage en laine de verre
- Isolation des combles en ouate de cellulose en remplacement de l'isolation des combles en laine de verre

BATIMENT B – APPARTEMENTS 1 et 2

- Doublage des murs en ouate de cellulose en remplacement du doublage en laine de verre
- Isolation des combles en ouate de cellulose en remplacement de l'isolation des combles en laine de verre

BATIMENT C – APPARTEMENTS 3 et 4

- Doublage des murs en ouate de cellulose en remplacement du doublage en laine de verre
- Isolation des combles en ouate de cellulose en remplacement de l'isolation des combles en laine de verre

pour le lot n° 10 – REVETEMENT DE SOL SOUPLE :

BATIMENT A – SALLE D'ACTIVITES

- Plinthes en vinyle à coller en remplacement des plinthes bois à peindre prévues aux lots 8 – MENUISERIES INTERIEURES et 11 – PEINTURE

BATIMENT B – APPARTEMENTS 1 et 2

- Plinthes en vinyle à coller en remplacement des plinthes bois à peindre prévues aux lots 8 – MENUISERIES INTERIEURES et 11 - PEINTURE

BATIMENT C – APPARTEMENTS 3 et 4

- Plinthes en vinyle à coller en remplacement des plinthes bois à peindre prévues aux lots 8 – MENUISERIES INTERIEURES et 11 - PEINTURE

pour le lot n° 12 – PLOMBERIE / SANITAIRE / CLIMATISATION :

BATIMENT A – SALLE D'ACTIVITES

- Chauffe-eau solaire en remplacement du chauffe-eau thermodynamique

BATIMENT B – APPARTEMENTS 1 et 2

- Chauffe-eau solaire en remplacement du chauffe-eau thermodynamique

BATIMENT C – APPARTEMENTS 3 et 4

- Chauffe-eau solaire en remplacement du chauffe-eau thermodynamique

Ces variantes obligatoires sont décrites au sein du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Elles sont des **prestations supplémentaires éventuelles (ancienne option technique)** que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non lors de la signature du marché.

La réponse à ces variantes est obligatoire. Dans le cas contraire, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

3.5. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.6. Date limite de réception des offres

Les candidats devront impérativement faire parvenir leur offre avant le 11 janvier 2024 à 12h00

Article 4 : Modalités de jugement des propositions

4.1. Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants avec leur pondération :

- **Valeur financière: 60 points**
- **Valeur technique :40 points**

Construction d'une résidence Senior – commune d'Aussac-Vadalle

- Valeur technique : 40 points

Elle sera jugée au moyen des sous critères suivants :

- 1- Qualité des matériaux et produits proposés (15 points)
- 2- Organisation, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation (15 points)
- 3- Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement (5 points)
- 4- Insertion des publics en difficulté (5 points)

- Valeur financière : 60 points

La valeur financière sera jugée au regard du montant H.T. du détail quantitatif estimatif selon la formule suivante :

L'offre la moins-disante aura la note maximale de 60 points.

Les autres offres seront notées selon la formule suivante

$$\text{Note « Valeur financière »} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}} \times 60$$

La note globale sera obtenue en faisant la somme des notes « valeur technique » et « valeur financière ».

Les notes des candidats seront arrondies au centième.

Conformément aux articles R2152-3, R2152-4 et R2152-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public a la possibilité d'écartier les offres jugées anormalement basses après avoir demandé au candidat, par écrit, des précisions sur la composition de l'offre et après avoir vérifié les justifications fournies.

Il est, enfin, précisé que le défaut de signature de l'acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières **lors du dépôt de l'offre** ne constituerait pas une irrégularité substantielle.

4.2. Suite à donner à la consultation

La collectivité pourra négocier avec les 3 candidats les mieux-disant de chaque lot. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. La collectivité se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

L'offre qui obtiendra le total le plus élevé sera désignée offre économiquement la plus avantageuse. Dans le cas où plusieurs candidats arriveraient ex-aequo, le marché sera attribué à celui ayant obtenu la meilleure note au critère prépondérant soit à la valeur financière.

L'attributaire pressenti fournira les documents mentionnés au sein des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité obligatoire telle que prévue à l'article L.243-2 du code des assurances. En cas de groupement, un document d'habilitation du mandataire devra également être

Construction d'une résidence Senior – commune d'Aussac-Vadalle

fourni. Ce dernier devra être signé électroniquement par l'ensemble des membres du groupement et être d'une date antérieure à la date de signature de l'acte d'engagement par le mandataire. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En l'absence de production de ces documents dans le délai imparti ou dans le cas où le candidat se trouverait dans un cas d'interdiction de soumissionner, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant (dans le classement des offres).

Article 5 : Renseignements complémentaires

5.1. Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront uniquement utiliser la plate-forme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info.htm>

5.2. Modification de détail au sein du dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Les candidats devraient alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans l'hypothèse où la date limite fixée pour la remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3. Recours

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Administratif de Poitiers
15, rue de Blossac
Hôtel Gilbert
CS 80 541
86 020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr